



**Direction des travaux publics Division
des études techniques**

600 avenue de la Gare-de-Triage
Outremont (Québec) H2V 0A8

PROJET DE FERMETURE PARTIELLE DANS TROIS RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Dans le cadre du programme de sécurisation des ruelles de l'arrondissement d'Outremont, la division des Études techniques a reçu le mandat d'étudier trois projets pilotes pour permettre la fermeture partielle de ruelles qui ont fait l'objet de plaintes de la part des résidents.

Dans tous les cas, une telle mesure va assurer la sécurité des citoyens en limitant le transit véhiculaire mais elle n'est pas sans conséquences. En observant la circulation à différentes heures de la journée et en se basant sur les commentaires du contremaître voirie pour l'aspect déneigement et ceux de l'inspecteur propreté pour la collecte des déchets, chaque ruelle a été évaluée pour identifier les avantages et les inconvénients que peuvent générer une fermeture partielle. Les dispositifs en béton seront installés par les responsables de la voirie et la signalisation sera étudiée et recommandée par le comité circulation.

1) Ruelle au nord de Van Horne entre de l'Épée et Querbes

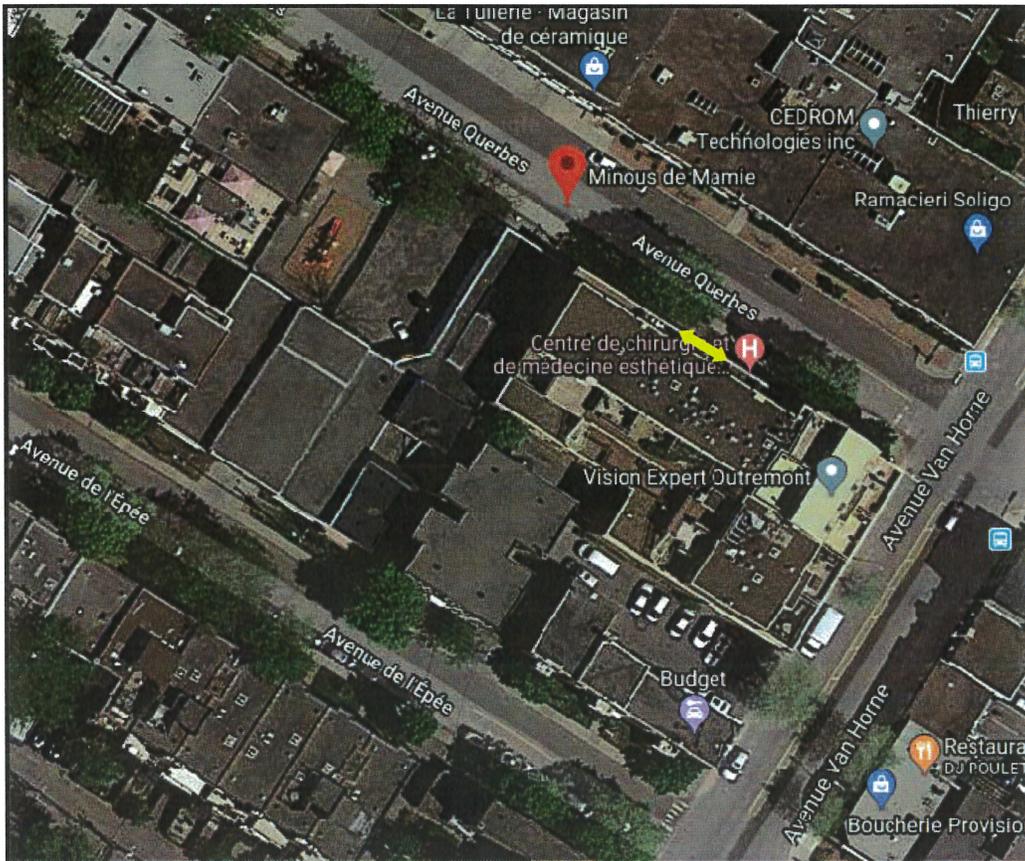


Figure 1 – Fermeture de la ruelle à Querbes

Il y a plusieurs stationnements résidentiels et un stationnement pour la compagnie Budget location de voitures/camions dans cette ruelle. Elle a la particularité d'être couverte dans sa partie Est, à la rue Querbes, par un bâtiment (figure 2).

Conséquences

- + Empêche le transit automobile surtout lorsque l'avenue Van Horne est congestionnée.
- + Assure la sécurité des enfants qui fréquentent les garderies.
- + Pas d'enjeux au niveau de la collecte des ordures car le camion n'accèdent pas à la ruelle.
- Les locataires ne pourront plus accéder à leur garage par la rue Querbes et le détour devra se faire par l'avenue de l'Épée qui n'est pas gérée par des feux de circulation à l'intersection Van Horne et dont l'accès vers le sud est interdit étant donné son sens unique (figure 3).
- Augmentation de la circulation, incluant les camions de Budget, sur l'avenue de l'Épée.
- La partie couverte permet de limiter l'accumulation de neige mais seul un petit camion, pourra y accéder et il devra reculer et tirer la neige plutôt que de la pousser.



Figure 2 – Vue du bâtiment couvert entre l'avenue de l'Épée et l'avenue Querbes.

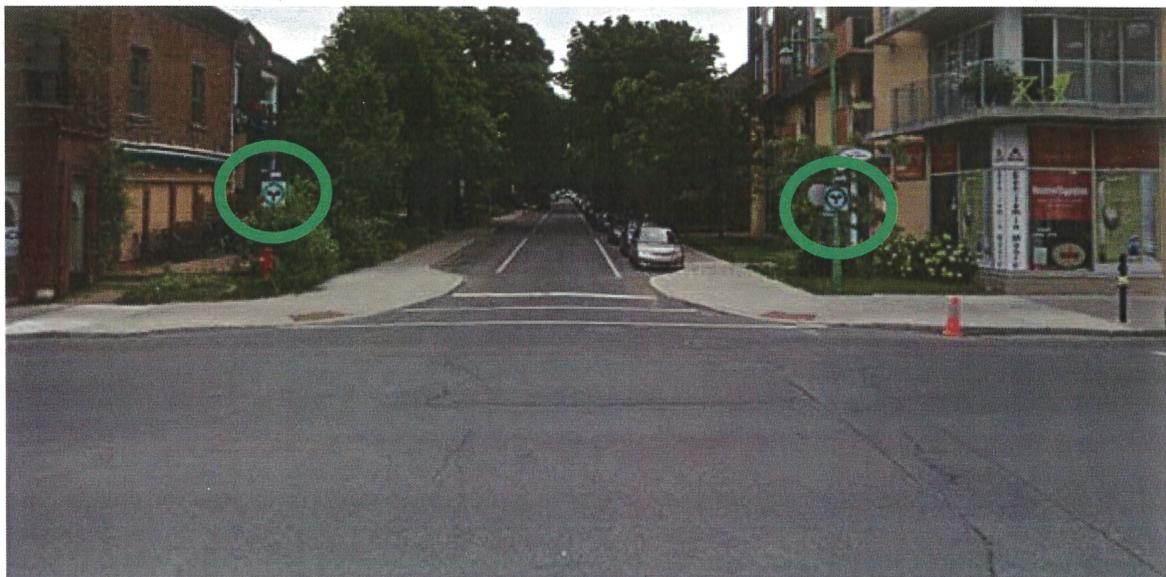


Figure 3 – Intersection de l'avenue Van Horne et l'avenue de l'Épée

Recommandations

Nous adhérons à la proposition mais les pratiques de déneigement devront être ajustées ce qui pourrait engendrer une période d'adaptation. Sachant que plusieurs stationnements sont accessibles par la ruelle pour la compagnie Budget ainsi que pour les résidents, il est recommandé de faire une consultation afin d'avoir l'adhérence des citoyens pour la fermeture de la ruelle.

2) Ruelle Hutchison au nord de Laurier

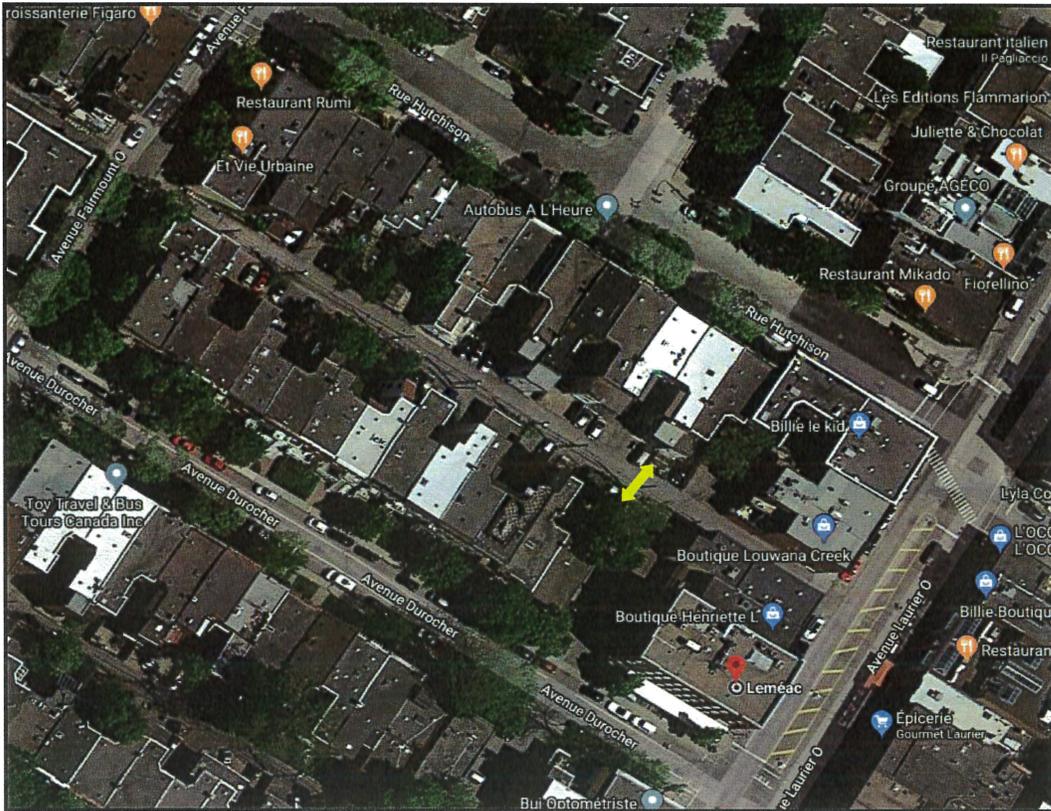


Figure 4 – Fermeture de la ruelle au nord du stationnement

Cette ruelle est en partie commerciale dans la section sud étant donné la présence de restaurants et boutiques sur l'avenue Laurier. L'accès par Laurier a été condamné durant les travaux tout au long de l'été sans impact majeur sur l'activité de livraison. Dans son axe nord-sud, cette ruelle est résidentielle. Il y a beaucoup d'enfants et le transit est fréquent.

Conséquences

- + Pas d'enjeux majeurs pour la collecte des ordures, le camion devra entrer par l'avenue Fairmount en reculant tout au long de la ruelle sous la supervision d'un signaleur (figure 5). Le camion s'arrêtera à la limite du stationnement des commerces et le reste de la collecte se fera à pied.
- + L'entrée et la sortie se fera à partir de l'avenue Fairmount pour les résidents. Les usagers du stationnement auront accès par la rue Durocher.
- Le déneigement sera difficile et dangereux, car le camion devra entrer et sortir en reculant. Contrairement à la collecte des déchets, l'employé col bleu est seul dans son véhicule et la manœuvre de recul sur environ 100 mètres ne peut être exécutée en toute sécurité. Le même scénario se produit lorsque le camion accède à la ruelle par l'avenue Durocher pour déneiger le stationnement car le virage dans la partie de la ruelle menant à l'avenue Laurier est trop étroit.

- Le nettoyage de la ruelle ne pourra pas se faire mécaniquement car le balai mécanique ne pourra pas reculer en toute sécurité.
- L'accès à la ruelle à partir du stationnement est restreint en présence des camions de livraison et des véhicules des clients. Les camions qui reculeront et ressortiront par l'avenue Durocher pourraient ralentir la circulation. Par ailleurs, cette manœuvre a été exécutée à l'occasion durant les travaux de l'avenue Laurier

NOTE : L'article 417 du Code de la sécurité routière du Québec (CSR) stipule que "Le conducteur d'un véhicule routier ne peut faire marche arrière à moins que cette manœuvre puisse être effectuée sans danger et sans gêne pour la circulation".

Recommandations

Nous recommandons une fermeture estivale du 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} novembre immédiatement au nord du stationnement tel indiqué en jaune (figure 6). Pour la période hivernale, la ruelle pourrait être fermée à la rue Laurier. Toutefois, la section au sud du stationnement ne serait pas complètement déneigée. La neige sera accumulée à l'extrémité sud et évacuée à l'occasion.

Sachant que plusieurs stationnements sont accessibles par la ruelle pour les résidents et qu'il y a des opérations de livraison dans le secteur, il est recommandé de faire une consultation afin d'avoir l'adhésion des citoyens et des commerçants pour la fermeture de la ruelle.



Figure 5 – Trajet du camion de déchets dans la ruelle Hutchison au nord de Laurier



Figure 6 – Proposition de fermeture en période hivernale et estivale

3) Ruelle au sud de Van Horne entre Davaar et McEachran

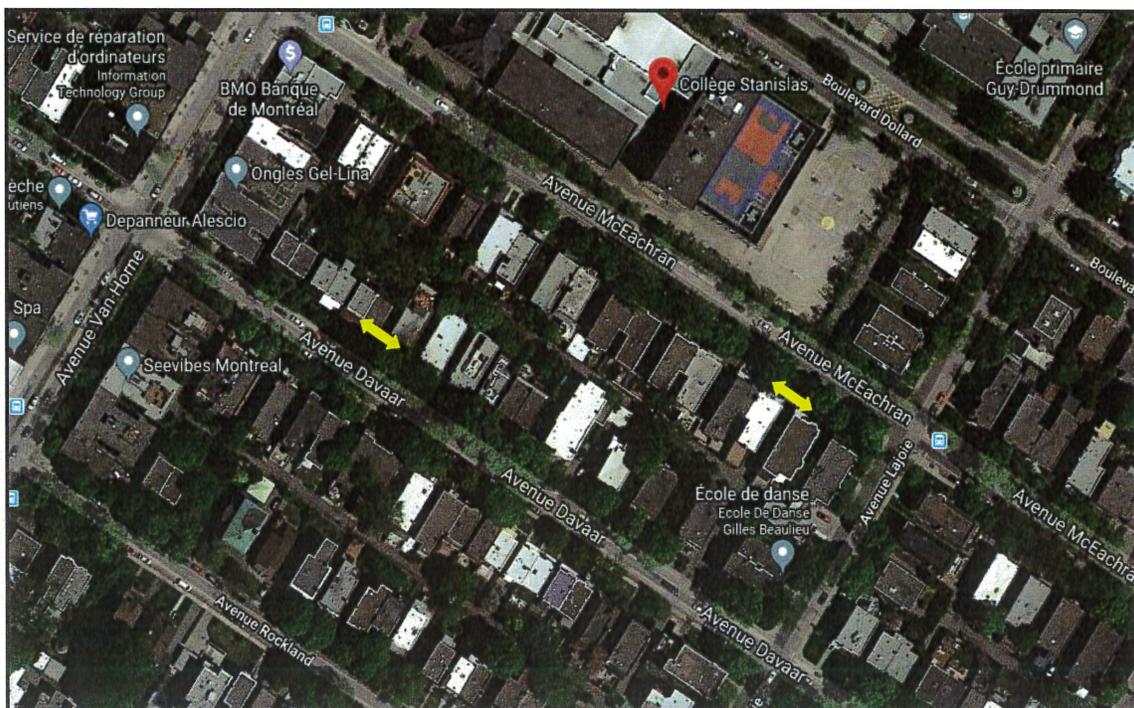


Figure 7 – Fermeture sud à Davaar et nord à McEachran

Cette ruelle est entièrement résidentielle bien qu'on y retrouve le stationnement des employés de la banque BMO dans la section nord à l'arrière de l'avenue Van Horne. La ruelle est située à l'ouest du Collège Stanislas et de l'école Guy Drummond.

Conséquences

- + Pas d'enjeux majeurs pour la collecte des ordures, le camion pourra entrer par l'avenue Davaar en reculant en présence d'un signaleur plutôt que de rentrer par l'avenue McEachran. Il devra ressortir par la même place (figure 8).
- + Le déneigement de cette ruelle n'est pas problématique si nous conservons une entrée et une sortie pour la camionnette et qu'il n'y a pas de manœuvre de recul à effectuer sur une longue distance.
- + Le camion de déchet devra faire un détour comparativement à son ancien trajet en raison des sens uniques mais aucune modification au contrat n'est nécessaire.
- En raison des sens uniques sur les avenues McEachran, Davaar et Rockland, les habitudes des résidents seront affectées, il faudra une période d'adaptation.

Recommandations

Nous recommandons la fermeture à une extrémité de chacune des ruelles est-ouest et nous considérons que les avantages priment sur les inconvénients au niveau des contrats de service. Étant donné la présence de nombreux stationnements dans la ruelle, il est recommandé de faire une consultation afin d'avoir l'adhérence des citoyens pour la fermeture.

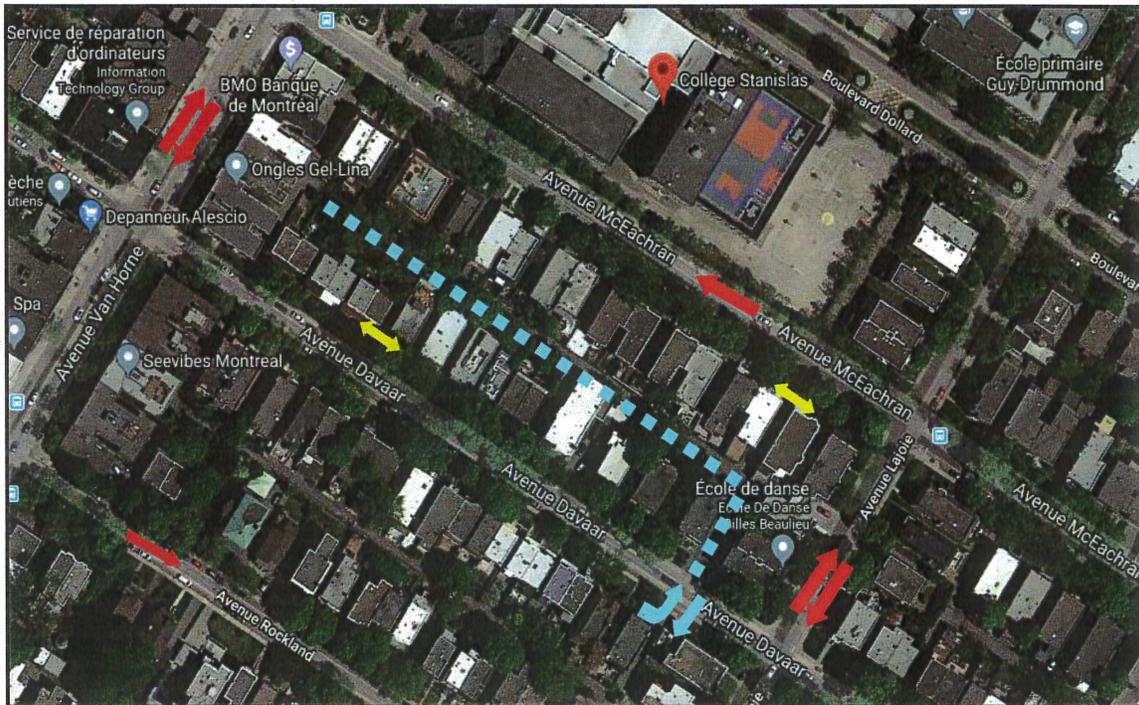


Figure 9 –Trajet du camion de déchets dans la ruelle entre Davaar et McEachran

Préparé par Sarah Hayek, stagiaire
Vérifié par Sophie Laberge, ing.
25 octobre 2018